

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ACCOMPAGNEMENT ET JURY

La Validation des Acquis de l'Expérience est un dispositif qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle.

La VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

### DIPLOME VISÉ

**Types de diplômes :** Bachelor Universitaire de Technologie (BUT), Licence Professionnelle (LP), L3 ou Master préparés à l'IUT sont éligibles à la VAE.

**Niveaux de diplômes :** 5 ou 6, selon diplôme visé.

**Fiche RNCP n° :** Se reporter à la fiche RNCP et au programme du diplôme postulé.

### PUBLIC VISE - PREREQUIS – ADMISSIBILITE - ADMISSION

**Public :** La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit ouvert à tous : salariés (en contrat à durée indéterminée ou déterminée, intérimaires...), non-salariés, demandeurs d'emploi indemnisés ou non, bénévoles, agents publics. Et ce, quels que soient les diplômes précédemment obtenus ou le niveau de qualification.

**Prérequis :** Justifier d'une expérience professionnelle (salariée ou non, bénévole ...) de 1 an au minimum en rapport avec le contenu du diplôme visé.

**Recevabilité :** Pour pré-candidater, remplir le dossier de demande de recevabilité (livret 1) et le renvoyer accompagné des pièces justificatives entre le 24 et le 30 avril à l'IUT de Paris – Rives de Seine. Consulter les consignes et la liste des pièces justificatives sur le site : <https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/la-vae/>

**Commission pédagogique :** A compter du 1<sup>er</sup> mai, votre dossier de recevabilité sera soumis à la commission pédagogique qui émettra un avis de recevabilité sous 2 mois.

### OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Accompagner les candidats à la VAE dans la rédaction de leur livret 2 afin de leur permette d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et ce, en les aidant à :

- Analyser les expériences et les traduire en compétences,
- Formaliser le dossier VAE à présenter devant le jury,
- Préparer l'entretien avec le jury.

### COMPETENCES VISEES

Se reporter à la fiche RNCP et au programme du diplôme postulé : [https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)

### CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

**Livret d'information pour les candidats VAE et calendrier de l'accompagnement :** <https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/la-vae/>

**Programme :**

L'accompagnement pédagogique VAE sera composé :

- **d'entretiens individuels en présentiel** (2 heures minimum et 5 heures maximum sur rendez-vous à l'initiative du candidat) avec un enseignant référent, expert du diplôme auquel vous postulez, d'échanges à distance (mail, téléphone). L'enseignant référent accompagne le(a) candidat(e) dans l'analyse et la rédaction pour la valorisation de ses expériences professionnelles.

- **de six ateliers méthodologiques** animés par un enseignant de l'IUT (18 heures) :

- **JOUR 1** Atelier 1 - Méthodologie et présentation du plan détaillé pour une restitution d'expérience (3 h)  
Atelier 2 - Le dossier de VAE – Réalisation et mise en forme – Outils informatiques (3 h)
- **JOUR 2** Atelier 3 - Rédaction d'une expérience professionnelle (3 h)  
Atelier 4 - Conception du document de présentation orale (3 h)
- **JOUR 3** Atelier 5 - Simulation orale avant jury - autoscopie (3 h)  
Atelier 6 - Simulation orale avant jury - autoscopie (3 h)

### ÉQUIPE, METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

**Enseignant des ateliers méthodologiques :** Fabrice CHAPUIS-LEVEQUE

**Enseignant référent, responsable des entretiens individuels :** enseignant expert sur le diplôme postulé

**Méthodes :** entretiens individuels et ateliers méthodologiques, qui permettent l'élaboration du livret 2.

La pédagogie fait une large place à l'initiative du candidat et à son travail personnel, pour traduire en compétences l'expérience professionnelle acquise.

**L'assiduité est obligatoire ; elle fait l'objet de listes d'émargements par demi-journées.**

**Moyens pédagogiques adaptés :** vade-mecum à l'attention des candidats, salles dédiées à l'accompagnement selon dates des séances et salles informatiques en libre-service avec accès internet (cf. livret d'accueil de l'IUT).

Par ailleurs, située au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment Versailles, la bibliothèque universitaire met à votre disposition 96 places assises réparties en deux grandes salles de travail « en silence » et « en groupe », une salle sur réservation pour travailler en petit groupe (10 places), deux médiascapes (outils de travail collaboratif). Ainsi que :

- 8 ordinateurs en libre accès et accès wifi
- 6 ordinateurs portables en prêt sur place
- 35 ordinateurs portables en prêt à domicile
- 1 imprimante/photocopieur/scanner (avec une carte payante)
- 1 relieuse (service gratuit)
- du prêt de clés USB, casques audio, chargeurs de téléphone, calculatrices, lecteurs de DVD

De nombreuses ressources documentaires (papier et en ligne) sont accessibles via le catalogue des bibliothèques de l'université :

<https://u-paris.fr/bibliotheques/>

- 8 500 livres, des collections spécialisées en management et marketing, communication, carrières sociales, informatique et statistiques ;
- un fonds loisirs : romans, policiers, BD, DVD ;
- 35 000 revues électroniques toutes disciplines confondues ;
- 240 bases de données documentaires (presse, articles scientifiques, encyclopédies...) ;
- 480 000 e-books ;
- 30 revues papier en libre accès.

Les candidats bénéficient d'un environnement numérique de travail (ENT) leur permettant de recevoir et consulter des cours, consignes, informations pédagogiques et administratives ainsi que de déposer des documents et partager leur expérience.

## VALIDATION

**Validation** : le livret 2 fait l'objet d'une soutenance devant un jury de validation en fin d'année universitaire, en juin. En cas de délivrance partielle du diplôme : il y aura une prescription de la part du jury puis un jury complémentaire.

## MODALITES DE CANDIDATURE

**Session de candidature** : 01/01/2023 au 30/04/2023

**Candidature en ligne** :

Le référentiel de la certification choisie peut vous être adressé par mail.

Le formulaire de demande de recevabilité à la VAE (livret 1), la notice explicative et les consignes et justificatifs sont en téléchargement libre, sur le site de l'IUT de Paris : <https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/la-vae/>

**Dépôt du livret de recevabilité** : Votre formulaire de demande de recevabilité à la VAE (livret 1) dûment complété, accompagné de toutes les pièces justificatives, enregistré au format pdf, doit être envoyé par mail **entre le 24/04/2023 et le 30/04/2023 (\*) au plus tard** à : [vae.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:vae.iutparis-seine@u-paris.fr)

**Consulter les consignes et la liste des pièces justificatives sur le site.**

**(\*) ATTENTION** : tout dossier remis avant cette période ou incomplet ne sera pas traité et vous sera renvoyé.

## ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

**Session VAE 2023/2024** :

06/11/2023 au 30/06/2024

**Déroulement de l'accompagnement** :

à temps partiel et en discontinu

**Dates de l'accompagnement** :

accompagnement entre le 06/11/2023 et le 31/05/2024

**Durée de l'accompagnement** :

20 heures

**Horaires de l'accompagnement en ateliers méthodologiques** :

9 h 00 à 12 h 00 - 13 h 30 à 16 h 30 (sous réserve de modification)

**Horaires de l'accompagnement en entretiens individuels** :

sur rendez-vous avec l'enseignant référent pris à l'initiative du candidat

**Nombre de stagiaires par groupe** :

en moyenne 15 personnes (groupe dédié formation continue)

**Date du jury** :

01/06/2024 au 30/06/2024, selon date à définir ultérieurement

**Jury de validation** :

1 heure environ, selon jury

**Les accompagnements sont délivrés en présentiel. Toutefois l'IUT de Paris – Rives de Seine pourra être amené à assurer ses activités pédagogiques en mode distanciel si la situation sanitaire l'exige et conformément aux directives ministérielles.**

## TARIFS ET DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

**Tarifs des prestations VAE** :

	Accompagnement	Soutenance / Jury	Total prestation VAE	Conditions :
- prestation VAE avec accompagnement :	2 200,00 € nets	1 320,00 € nets	3 520,00 € nets	avec prise en charge tiers (totale ou partielle)
			3 520,00 € nets	avec prise en charge CPF (totale ou partielle)
	1 100,00 € nets	1 320,00 € nets	2 420,00 € nets	sans prise en charge tiers (financement individuel total)
- prestation VAE sans accompagnement :	--	1 320,00 € nets	1 320,00 € nets	avec prise en charge tiers (totale ou partielle)
	--	1 320,00 € nets	1 320,00 € nets	sans prise en charge tiers (financement individuel total)
- prestation VAE avec accompagnement classique dans le cadre du référencement de la Région Ile-de-France « chéquier VAE » : 20 h			800,00 € nets	<b>Selon conditions Région IDF en vigueur publics concernés</b> : demandeur d'emploi sans accompagnement renforcé ou bénéficiaire d'un CSP
- prestation VAE avec accompagnement renforcé dans le cadre du référencement de la Région Ile-de-France « chéquier VAE » : 23 h			1 200,00 € nets	<b>Selon conditions Région IDF en vigueur publics concernés</b> : demandeur d'emploi sans certification obtenue en France, demandeur d'emploi de longue durée (+ de 12 mois), demandeur d'emploi illettré, handicapé ou sous main de justice, personne en contrat aidé ou bénéficiaire du RSA demandeur d'emploi ou non sans prise en charge autre

(tarifs sous réserve d'approbation par les instances de l'Université - établissement public non assujetti à la TVA).

**Droits d'inscription universitaire** :

obligatoires ; ils sont fixés chaque année par arrêté du MESRI.

**CVEC** :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

**Salariés** : la prise en charge du coût de la formation peut être assurée dans le cadre des dispositifs de Formation Professionnelle en vigueur. Il appartient aux candidats d'effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes dont ils dépendent : DRH, OPCO...

**Demandeurs d'emploi** : sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge au titre du Chéquier VAE Région Île-de-France. Les démarches doivent être faites auprès du conseiller Pôle Emploi.

**CPF** : nous consulter.

INFORMATIONS ET MONTAGE DU DOSSIER DE FINANCEMENT, DEVIS, CALENDRIER

**SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE (SFCA)**

[vae.iutparis-seine@u-paris.fr](mailto:vae.iutparis-seine@u-paris.fr)

LIEU DE LA FORMATION

IUT de Paris – Rives de Seine  
143, avenue de Versailles - 75016 PARIS  
01 76 53 47 00  
<https://iutparis-seine.u-paris.fr/>

ACCES A L'IUT

Métro Exelmans, Mirabeau, Église d'Auteuil, Chardon Lagache  
Bus 22, 62, 72, PC1  
RER Pont du Garigliano  
Tram 3a Pont du Garigliano



La certification a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
- les actions de formation  
- les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)